



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cinéma La Clef : stop à l'expulsion !

Question écrite n° 43917

Texte de la question

M. Éric Coquerel alerte Mme la ministre de la culture sur le risque d'expulsion de celles et ceux qui essaient de continuer à faire vivre le cinéma La Clef à Paris. Ce lieu fait partie du patrimoine culturel et historique de la capitale et en est à ce jour le dernier cinéma associatif. Ce lieu est une incarnation de la culture du cinéma indépendant qui fait la richesse du pays. Si ce cinéma est aujourd'hui menacé d'expulsion, c'est parce que le propriétaire des lieux (le comité d'entreprise de la Caisse d'Épargne) demande à récupérer les lieux pour le vendre. Avec sa disparition, de nombreux films indépendants risquent de perdre l'occasion d'être diffusés en salle à Paris et de rencontrer un public qu'ils auraient pu toucher, engager, bouleverser ou émanciper. Un collectif, « La Clef Revival », se bat pourtant aujourd'hui pour le faire vivre et construit un projet dans l'objectif de racheter le lieu à ce comité d'entreprise. Ce collectif a besoin de temps pour y parvenir et une expulsion dans les semaines à venir ne leur permettra pas de faire aboutir ce projet. M. le député souhaite donc alerter Mme la ministre sur les risques que ferait encourir cette expulsion au patrimoine culturel français en balayant tous les efforts menés par le collectif « La Clef Revival ». Comme de nombreuses autres personnalités et comme la mairie de Paris, il soutient ce projet de « La Clef Revival » et lui demande d'agir au plus vite pour sauver le cinéma La Clef et empêcher cette expulsion d'avoir lieu. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43917

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 587

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)